

Détente ARC-EN-CIEL

1437, rue de Mantot
76970 GREMONVILLE
Tél : 06 78 50 78 12

CHARTRE DES BENEVOLES D'ACCOMPAGNEMENT DE MALADES EN FIN DE VIE

Présentation de l'association

Les membres adhérents au groupe d'accompagnement de l'association détente Arc en ciel s'engagent à accompagner le malade en fin de vie et sa famille dans une approche inter disciplinaire.

Les réunions mensuelles de coordination et les groupes de parole permettent à chacun de se ressourcer en y trouvant réflexions, recherches, formations, partage, soutien ...

L'association se doit de respecter la dignité humaine permettant à chacun de ses membres un engagement réfléchi et responsable.

L'association propose des actions de formation initiale et continue.

L'association est sans appartenance religieuse, philosophique ou politique.

Les accompagnements s'effectueront à la demande du malade, de sa famille en accord avec les médecins et les soignants. Aucune visite ne pourra commencer sans l'accord de la coordinatrice en collaboration avec les institutions ou les réseaux en soins palliatifs.

Les exigences


- Adhésion à cette charte.
- Tout nouveau bénévole est soumis à deux entretiens un avec la coordinatrice et l'autre avec la psychologue ou la psychiatre.
- Participation indispensable aux réunions mensuelles et à la formation, nécessaire, à l'enrichissement personnel et à la cohésion du groupe.
- 2 absences de suite aux réunions mensuelles sans raison majeure est incompatible avec la notion de continuité demandée lors de tout accompagnement.

- Un moment d'arrêt de visite possible après un accompagnement difficile, ou tout simplement pour « souffler ». Cependant, la présence lors des réunions mensuelles reste obligatoire ; le groupe étant vecteur de soutien à l'autre.
- Être en contact régulier avec son binôme.
- Porter son badge.
- Quand le malade quitte l'hôpital pour son domicile, l'accompagnant s'engage à poursuivre ses visites toujours en lien avec la coordinatrice, les soignants ou le médecin de famille.
- S'entretenir avec l'équipe soignante avant et après chaque visite au malade.
- Annoter après chaque visite le classeur de transmissions, (au décès du malade feuillets récupérés, archivage association).
- En institution, il est interdit de donner à boire, à manger ; l'association décline toute responsabilité pour tout accident causé par le non respect de cette règle. A domicile, suivre les indications de la convention signée avec les réseaux en S. P.
- Les membres adhérents qui ne respecteraient pas les exigences de cette charte ou l'éthique de l'association (envers les autres bénévoles, les équipes de soin, les malades...) pourront se voir demander d'interrompre leurs actions au sein de l'association par les membres du bureau.



Qualités requises ou à développer

- Confidentialité, secret médical obligatoire
- Respect de la Charte des Droits et Libertés de la personne âgée dépendante
- Savoir s'effacer devant le malade, la famille et les soignants
- Capacité d'écoute et de silence
- Accepter la différence de l'autre
- Adaptabilité à la vie du groupe
- S'abstenir de tout prosélytisme
- Humilité



Charte signée en double exemplaire à la fin de la formation initiale certifiant un engagement moral d'une année au sein de l'association et remise à :

Nom, Prénom :

Date :

Signatures → du bénévole :

→ de la Présidente :